

entement de
ressées dans
u Mans et de
ntre, la sœur
énir Dieu des
llemarie, et
ans son cœur
ur sa gloire.
itôt ses petits
istèrent à se
harden pour
x instructions
ur sa route la
estique de la
, la sœur du
de son frère,
a Angers; et,
ures du soir,
indiquée, où
a compagne,
e lendemain,
rent l'évêque
énédictio. Il
aternelle, les
si noble des-
constance les
liblement, et

leur souhaita enfin toutes les bénédictions du Ciel en leur donnant la sienne propre, ce qu'il ne put faire sans laisser paraître par ses larmes la vive émotion de son cœur (1).

Elles partirent d'Angers, à cheval, pour se rendre incessamment à la Rochelle, lieu de l'embarquement, et firent tant de diligence, qu'elles y arrivèrent deux jours après, le 27 juin 1669, qui était un jeudi. Le vaisseau marchand sur lequel elles allaient s'embarquer devait partir le samedi suivant, fête de saint Pierre et saint Paul. Mais comme tous les passagers s'y étaient réunis d'assez bonne heure, elles ne trouvèrent plus de chambre, et il n'y eut personne qui consentit à leur céder la sienne : de sorte que le capitaine, M. Poulet, ne put leur en offrir d'autre que celle où était placée la pompe du vaisseau. L'incommodité de ce lieu et l'odeur infecte qu'on y respire, occasionnée par les eaux croupies qui y séjournent ordinairement, parurent aux amis des filles de Saint-Joseph un motif suffisant pour leur conseiller de renvoyer leur départ à l'année suivante. Mais ces véritables amantes de la croix, ravies de trouver une occasion de souffrir qui semblait leur avoir été ménagée par la divine Providence, rejetèrent le conseil et acceptèrent avec joie le misérable

(1) *Annales des hospita-
lières de Vil-
lemarie, par
la sœur Morin.*

V.
Les sœurs
du Ronceray
et ses
compagnes
refusent
de
s'embarquer
sur
le vaisseau
de M. Talon.
— Protection
de Dieu
sur elles.